Courrier Picard 2 mars 2023

AULT

Le projet de classement du bois de Cise divise

Une nouvelle réunion publique était consacrée, lundi, au projet de classement du bois de Cise, qui fait toujours débat parmi les habitants du hameau.

XAVIER TOGNI

Les habitants du Bois de Cise restent divisés sur le projet de classement au titre des sites pittoresques. Comme l'a montré la dernière réunion publique, organisée lundi soir. Une partie des résidents continue de penser que ce classement est inutile, voire préjudiciable, estimant qu'il leur imposera davantage de contraintes et attirera encore plus de monde.



Certains habitants du bois de Cise ont exprimé leur désaccord avec le projet de classement du site.

« PAS UN PETIT TERRITOIRE ISOLÉ »

La rencontre était organisée par l'Association syndicale autorisée du Bois de Cise, à laquelle doivent adhérer tous les propriétaires, et dont le président Christophe Vallet a initié cette démarche. Pour lui, elle vise à « *préserver le site et réfléchir au développement d'un tourisme responsable.* » Elle l'ouvre aussi sur l'extérieur : « *Nous ne sommes pas un petit territoire isolé* », a-t-il plaidé face à des habitants qui se croient parfois dans un lotissement privé.

VALEUR PATRIMONIALE

Christian Varlet, fonctionnaire de la Dreal (service de l'État) et inspecteur des sites de la Somme, a rappelé que le Bois de Cise était déjà inscrit au titre des sites pittoresques, depuis juin 1959. Une mesure de protection avec « *une réglementation assez légère* ». Le classement offrirait « *une meilleure reconnaissance de la valeur patrimoniale du site* », en s'appuyant sur une réglementation « *plus forte, mieux adaptée* ». En cas de travaux, par exemple, l'autorisation de la préfecture serait nécessaire. Et le délai de réponse passerait d'un à deux mois.

« RESPECTER L'ESPRIT DU LIEU »

De son côté Laëtitia Provost, chargée de mission au syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard, a fait le lien avec le label Grand site de France, accordé à la baie de Somme et en cours de renouvellement. Elle a rappelé que son périmètre, englobant 30 communes, comptait déjà deux sites classés : le massif du Marquenterre et la pointe du Hourdel. Le Bois de Cise pourrait être le troisième, et bénéficier du principe du label qui est de « *respecter l'esprit du lieu* » en maintenant « *l'équilibre entre la préservation du paysage, le cadre de vie des habitants et l'accueil des visiteurs* ».

VOTE DES HABITANTS

Mais l'avenir de la procédure dépendra du vote des membres de l'ASA, en juin ou juillet. Si elle se poursuit, elle n'aboutira pas avant 2025. Une auditrice amiénoise, qui s'est présentée comme une amoureuse du bois depuis son enfance, a commenté : « *Je serais rassurée que le site soit classé. Mais cela me choque que la décision ne revienne qu'aux propriétaires.* »